

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES (64) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PAU ATELIER DE CONCERTATION – LE 14 MAI 2024

1. DONNEES DE CADRAGE

- **Lieu :** Éklöre-ed School of Management (École supérieure de commerce de Pau Business School) – Salle du Hub - 3 rue Saint-John Perse, 64000 Pau
- **Date :** Mardi 14 mai 2024 de 18h00 à 20h00
- **Durée de la réunion :** 2h

Intervenants :

- **Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)**
 - Jean-Baptiste LIENHART, directeur de programme
 - Julien BARTOLETTI Chef de projet
- **Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)**
 - Éric BESSON, chef du bureau de l'immobilier
- **Pour État d'Esprit Stratis :**
 - Pascal BEAUMARD, Animateur
 - Yousra SADELLAH, Animatrice

2. NOTE D'AMBIANCE

L'école supérieure de commerce de Pau, Eklöre-ed School of Management, a accueilli l'atelier de concertation autour de la construction du nouvel établissement pénitentiaire dans les Pyrénées-Atlantiques le 14 mai 2024.

L'objectif était d'apporter de l'information sur le projet, d'écouter les questions, les remarques, les craintes et les propositions des habitants et d'y apporter des réponses ainsi que recueillir des contributions concernant les accès vers et autour du site, l'insertion paysagère et architecturale du projet et la gestion des nuisances (visuelles, sonores, etc.) qu'il pourrait générer. Six personnes ont assisté à l'atelier. Un régisseur à la maison d'arrêt de Pau, une adjointe du chef de détention de la maison d'arrêt,

un citoyen d'Idron, un membre du personnel de la maison d'arrêt, un citoyen et contribuable de Pau et un retraité et habitant de Pau.

L'atelier a suivi le déroulé suivant :

- Introduction du déroulé et des objectifs de la réunion par le cabinet État d'Esprit Stratis
- Courte présentation du projet et de la concertation
- Temps de questions-réponses
- Temps de travail sur table
- Temps de restitution

3. PROPOS INTRODUCTIFS : ACCUEIL ET OUVERTURE

L'animateur se présente, Pascal Beaumard, ainsi que Yousra Sadallah de l'agence de concertation publique État d'Esprit Stratis mandatée par le porteur de projet – l'APIJ – pour conduire cette concertation. L'animateur remercie le public pour sa présence à l'occasion de l'atelier participatif. Il rappelle que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable relative au projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), sur le territoire de la commune de Pau, mais également sur le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et sur le projet de mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Pau. Le futur établissement remplacera l'actuelle maison d'arrêt de Pau. Il rappelle également que la concertation a débuté le 4 avril et se poursuivra jusqu'au 30 mai 2024. Il est donc encore possible de contribuer aux registres de concertation (physiques et numériques). Il présente ensuite les différents intervenants et les porteurs du projet.

Il rappelle qu'une réunion publique à eu lieu le 4 avril à Pau ainsi que des permanences, lesquelles ont été organisées :

- En mairie de Pau ;
- En mairie de Bizanos ;
- En mairie d'Idron ;
- En mairie de Morlaàs.

L'atelier de concertation est le dernier événement du dispositif de concertation.

4. TEMPS DE PRESENTATION

- **Rappel des présents** (Jean-Baptiste LIENHART, APIJ)

Jean-Baptiste Lienhart, directeur de programme, rappelle que le ministère de la Justice dans ses deux composantes est présent lors de la réunion publique : les futurs utilisateurs du centre pénitentiaire, soit l'administration pénitentiaire, ainsi que l'APIJ, le maître d'ouvrage, responsable de la construction et de la réhabilitation des grands projets immobiliers du ministère, tels que les palais de justice ou les centres pénitentiaires.

- **Le programme national « 15 000 places »** (Éric BESSON – DAP)

Le projet en Pyrénées-Atlantiques s'inscrit dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire de construction, d'ici 2027, de 15 000 places de prison supplémentaires sur le territoire national. Pour contextualiser, la France compte actuellement 76 760 détenus pour 61 630 places disponibles. Si l'objectif principal de ce programme immobilier est ainsi d'apporter une réponse à la surpopulation carcérale, il vise également à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire et à améliorer les conditions de détention, notamment en cherchant à atteindre l'encellulement individuel.

Il est important de noter que la construction de nouvelles places de prisons ne constitue pas une fin en soi. En effet, le gouvernement a adopté une loi de programmation de la justice en 2019 qui encourage l'utilisation d'alternatives à l'incarcération. Ainsi, il ne s'agit pas simplement de construire des établissements pénitentiaires, mais également de proposer des alternatives pour les peines moins lourdes et les aménagements de peine.

- **Le projet d'établissement pénitentiaire dans le département des Pyrénées-Atlantiques** (Jean-Baptiste Lienhart – APIJ)

- **La recherche foncière**

Le directeur de programme explique que, dans le cadre du programme de construction de 15 000 places, un besoin spécifique a été identifié dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Deux options étaient envisageables : soit un établissement dans l'agglomération de Bayonne, soit dans celle de Pau. L'administration pénitentiaire a finalement décidé de privilégier la construction d'une nouvelle structure pour remplacer l'établissement existant à Pau qui présente

actuellement des problèmes de vétusté, notamment en ce qui concerne les conditions de détention et de travail du personnel pénitentiaire, qui ne répondent pas aux standards contemporains. Par exemple, les cellules de la maison d'arrêt actuelle accueillent jusqu'à 6 ou 8 détenus, avec parfois des matelas posés au sol, alors qu'il est recherché aujourd'hui un encellulement individuel.

Autour de l'agglomération de Pau, huit sites ont été étudiés, parmi lesquels celui situé au nord-est de la commune de Pau, qui a été choisi. Plusieurs critères ont été pris en compte dans cette sélection :

- La planéité du terrain ;
- L'absence de contrainte majeure qui nécessiterait une évacuation d'urgence de l'établissement futur (telles que des inondations) ;
- La proximité des services publics associés aux établissements pénitentiaires, tels que le tribunal de Pau ;
- La proximité des infrastructures de transports et notamment de la gare, afin de faciliter l'accès du site aux familles des détenus, au personnel et aux associations œuvrant pour la réinsertion ;
- L'absence de contraintes environnementales majeures sur le site. Bien que des enjeux environnementaux, notamment s'agissant du milieu naturel, aient été identifiés, ils se situent en périphérie du site et devraient pouvoir être évités en grande partie : ils ne représentent donc pas de contraintes majeures ;
- L'éloignement des zones d'habitation, à l'exception de trois habitations à proximité, qui constitue un enjeu important pour le projet.

▪ Les données et étapes clés du projet

Le nouvel établissement devrait offrir environ 250 places, avec une configuration similaire à celle de la maison d'arrêt actuelle, comprenant des quartiers pour hommes, femmes, mineurs et de semi-liberté. La répartition précise entre ces quartiers est en cours d'élaboration par l'administration pénitentiaire. La superficie nécessaire pour ces 250 places est estimée à environ 8,5 hectares, alors que le site total offre 19 hectares. Ainsi, l'une des attentes de l'APIJ vis-à-vis de la concertation est de déterminer collectivement la meilleure implantation du projet, en tenant compte des enjeux et contraintes du site et du développement envisagé par les collectivités locales.

Le coût total du projet est estimé à environ 124 millions d'euros TTC, avec une livraison prévue à l'horizon 2027. Les premières études réalisées ont révélé la nécessité d'adapter le plan local d'urbanisme intercommunal et le schéma de cohérence territoriale du Grand Pau, afin de rendre le projet compatible avec ces documents. La concertation vise ainsi également à entamer le dialogue avec les parties prenantes concernées par ces documents de planification.

Une fois la concertation achevée, des études plus détaillées seront engagées en vue de la future enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet. Tout au long de la conception du projet, des échanges réguliers avec le public seront

organisés, et une attention particulière sera portée à informer les parties prenantes sur l'avancement du projet. L'APIJ prévoit également d'informer régulièrement le public tout au long du chantier, en fonction des préférences locales et des souhaits des municipalités concernées. Ces modalités d'association ou d'information du public seront précisées ultérieurement.

5. TEMPS D'ÉCHANGE

→ Possibilité d'extension du nouvel établissement et objectifs du plan 15 000

Un habitant d'Idron remarque que, bien que le site totalise 19 hectares, seulement 8,5 hectares seront utilisés pour la construction, questionnant la possibilité d'une future extension dans le cadre du Programme National des 15 000 places. Il s'interroge sur la contribution réelle de ce projet au programme, étant donné que l'objectif principal semble être l'augmentation de l'espace disponible plutôt que l'augmentation du nombre total de places.

Le représentant de l'APIJ explique que le programme "15 000 places" vise non seulement à lutter contre la surpopulation carcérale, mais aussi à améliorer les conditions de détention pour les détenus et les conditions de travail pour le personnel. Le projet de nouvel établissement pénitentiaire de Pau s'inscrit répond pleinement à ces deux autres objectifs. Il précise également que le plan "15 000 places" se traduit par la construction de 18 000 nouvelles places et la fermeture de 3 000 places au sein d'établissements vétustes.

Concernant une potentielle extension future du site, il précise que les 8,5 hectares comprennent déjà une réserve foncière destinée à une éventuelle extension, si nécessaire à moyen ou long terme. De plus, il souligne la rareté croissante du foncier constructible et la volonté partagée avec les collectivités de rationaliser l'utilisation de l'espace dans le cadre du projet. Tout espace non utilisé par les futures emprises pénitentiaires sera ainsi disponible pour d'autres projets que pourraient avoir les collectivités à moyen ou long terme et sera ainsi, de fait, non disponible pour une éventuelle extension de l'établissement pénitentiaire au-delà de ses emprises initiales.

L'habitant s'interroge sur la capacité d'expansion interne de l'établissement pénitentiaire. Il demande combien de fois l'installation pourrait théoriquement être agrandie à l'intérieur de son emprise actuelle.

Le représentant de l'APIJ explique que les détails du projet sont encore en cours de définition, notamment en ce qui concerne la taille théorique des bâtiments. Cela permettra de déterminer une surface résiduelle à l'intérieur de l'emprise qui, à son tour, définira le potentiel d'extension future. Il précise toutefois que ce potentiel d'extension ne sera pas de l'ordre d'un doublement de la capacité initiale.

Le représentant de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) ajoute que la réserve foncière correspond à la possibilité d'ajouter un quartier d'hébergement supplémentaire si le besoin se fait sentir dans les années à venir. A titre indicatif, il précise qu'un quartier homme représente environ 120 à 140 places, mais pas plus, pour des questions de gestion interne.

→ LA SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DU SITE

Un habitant demande si un établissement pénitentiaire peut être conçu sans mirador ni filet anti-hélicoptère, s'interrogeant sur les stratégies pour empêcher les lancers de portables et de substances illicites par-dessus les murs.

La DAP explique que les principales nuisances externes proviennent des projections de produits illicites et des tentatives de communication avec les détenus depuis l'extérieur ("parloirs sauvages"). Pour contrer ces activités, plusieurs mesures sont développées :

- Patrouilles de sécurité : Des équipes spéciales (dites équipes locales de sécurité pénitentiaire) patrouillent sur le domaine pénitentiaire et à ses abords immédiats pour intercepter les tentatives de projections ou de communication ;
- Conception architecturale :
 - Les lieux de détention sont éloignés du mur d'enceinte par une distance de plusieurs dizaines de mètres, avec des grillages, des systèmes de détection, et une surveillance caméra constante ;
 - Les cours de promenades et les espaces de sport sont, dans la mesure du possible, positionnés à l'intérieur de l'établissement, éloignés du mur d'enceinte par des bâtiments faisant écran, et si besoin protégés par des filets antiprojection ;
- Mesures anti-drone : Des dispositifs sont mis en place pour intercepter les drones utilisés pour transporter des objets illicites.

Le DAP souligne que, bien que ces mesures ne résolvent pas totalement le problème des projections, elles réduisent considérablement les risques grâce à une approche combinant des dispositions architecturales passives (ex : mur d'enceinte) et des mesures de sûreté actives (ex : caméras de surveillance). Il mentionne également que le manque de mise à distance dans l'établissement pénitentiaire actuel facilite les projections, un problème que la nouvelle architecture vise à corriger. De plus, ces mesures contribuent également à atténuer les nuisances sonores pour les riverains. Il a souligné le rôle crucial de la végétation plantée à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte, qui sert non seulement à améliorer l'esthétique du site, mais aussi à limiter la propagation du bruit.

Un habitant demande si des mesures spécifiques seront mises en place pour vérifier les objets apportés par les visiteurs en prison, afin de prévenir l'introduction de substances illicites.

La DAP confirme que des contrôles stricts sont systématiquement appliqués à l'entrée des établissements pénitentiaires. Le personnel est spécialement formé pour contrôler tout ce qui entre et s'assurer qu'aucun objet ou substance illicite ne soit introduit dans l'établissement à l'occasion des visites.

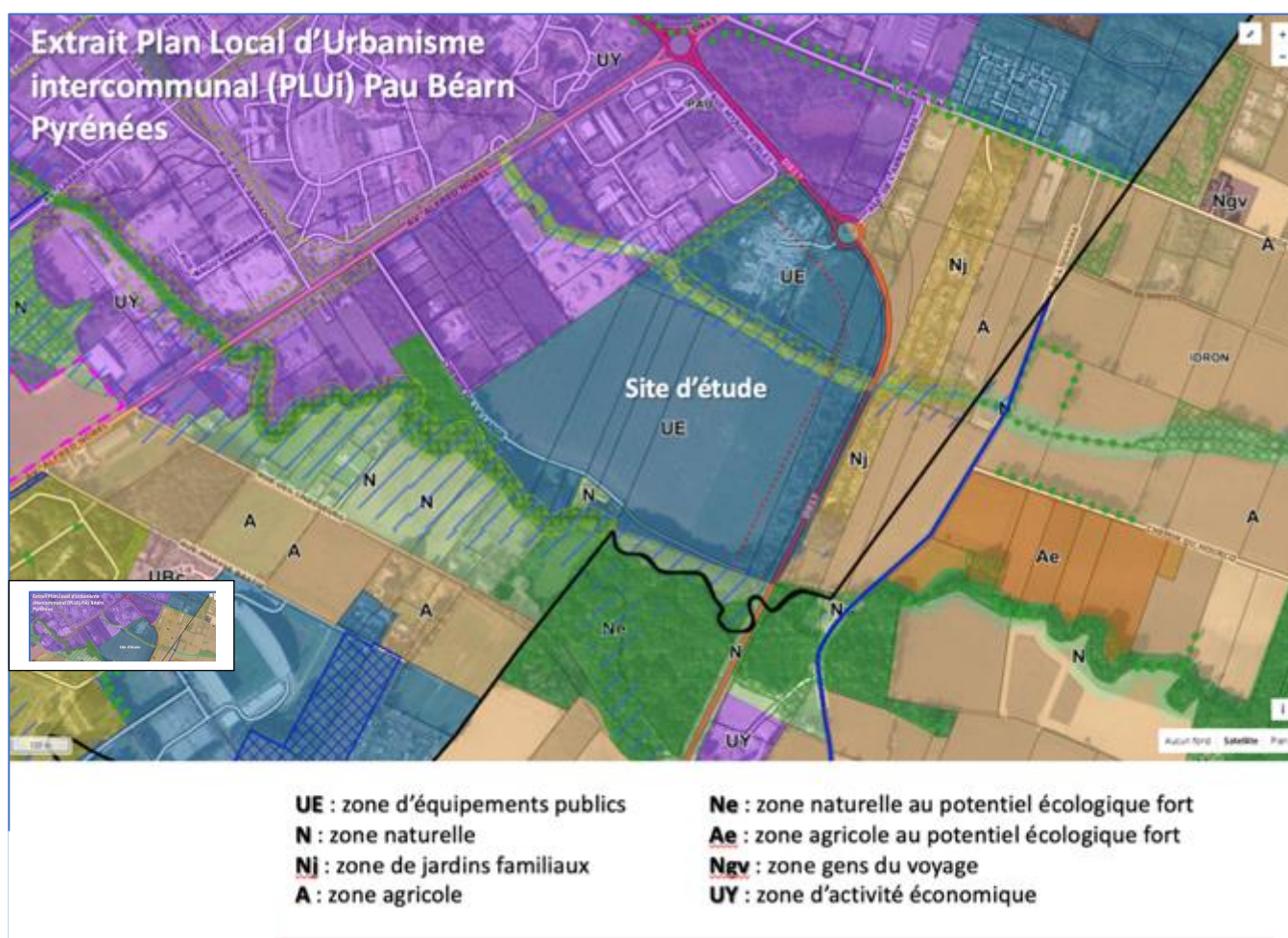
→ LES PROJETS CONNEXES

Un habitant remarque que des projets de construction immobilière sont prévus à proximité de la prison, du côté d'Idron. Qu'en est-il réellement ?

Le représentant de l'APIJ indique ne pas avoir connaissance détaillée de tous les projets des collectivités territoriales ou des propriétaires privés environnants. Il utilise une diapositive (ci-dessous) pour illustrer la situation, montrant plusieurs zones d'activités économiques en violet et des zones d'équipements publics (à urbaniser) en bleu.

Il mentionne un projet d'échangeur autoroutier au nord-est du site d'étude, qui viendrait se raccorder sur le giratoire de la rocade situé au nord du site, ainsi qu'un projet de dénivellation partielle d'un rond-point entre l'avenue Alfred Nobel et la rocade afin de fluidifier le trafic de celle-ci. En lien avec ces projets routiers, pourraient aussi se développer des projets de parking relais ou un point de covoiturage.

Il précise que la carte projetée est un extrait du PLUi, consultable en ligne. Les participants peuvent donc, s'il le souhaitent, facilement consulter cette carte à une échelle plus large afin d'avoir une vision d'ensemble du foncier constructible du secteur.



→ LE TRAVAIL DES DÉTÉNUS EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

Une participante s'interroge sur la planification des zones d'ateliers au sein du nouvel établissement pénitentiaire, questionnant également la possibilité d'intégrer des formations en lien avec l'agriculture, étant donné que la zone nord est reconnue pour ses terres agricoles de haute qualité.

La DAP souligne que le développement de l'offre de travail pour les personnes détenues est une des priorités des nouveaux programmes immobiliers. La présence de zones dédiées aux activités industrielles et tertiaires prévues dans le nouvel établissement est confirmée. Le détail de cette offre de travail reste à définir au regard du potentiel local d'entreprises susceptibles d'être intéressées par le développement du travail pénitentiaire (dites « concessionnaires »), sachant que ce potentiel est aujourd'hui mal connu dans la mesure où la maison d'arrêt actuelle n'a aucun concessionnaire en raison de l'absence d'espace disponible pour développer ce type d'activités.

Concernant le maraîchage, cette activité est déjà développée dans certains établissements pénitentiaires. Le maraîchage, s'il devait être développé dans cet établissement, serait réalisé à l'intérieur de l'enceinte pour des raisons de sécurité et de gestion.

De manière générale, l'ensemble des activités qui seront proposées aux personnes détenues restent à définir en collaboration avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux et avec l'établissement pénitentiaire.

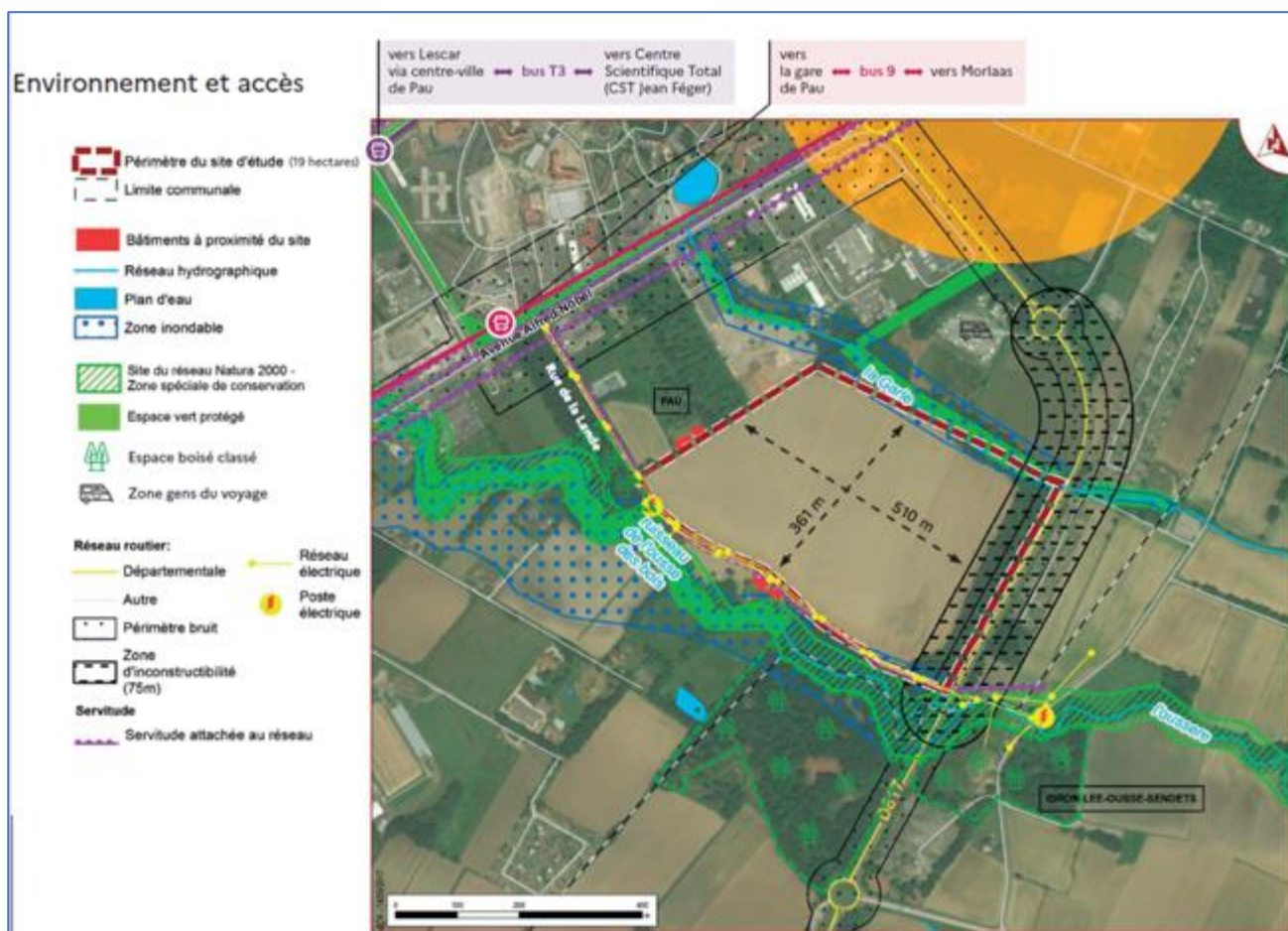
→ LES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION LORS DE L'ATELIER

Un participant demande des précisions sur une des cartes mises à disposition lors de la phase de travail sur table.

L'APIJ projette la carte en question (ci-dessous) qui synthétise les contraintes identifiées sur et autour du site d'étude. Le site est complexe avec plusieurs contraintes environnementales et réglementaires :

- Cercle orange : Proximité avec une balise aéroportuaire ;
- Bandes inconstructibles : le long de la rocade (loi Barnier – tirets noirs) et zones inondables (points bleus) près de deux ruisseaux ;
- Zones concernées par le bruit généré par les axes routiers (points noirs) : le long de la rocade et de l'avenue Alfred Nobel ;
- Zones à enjeux environnementaux (en différents tons de vert) : Espaces Boisés Classés dans le PLUi (arbres en pointillés), une zone Natura 2000 (en hachuré), et des espaces verts protégés dans le PLUi (aplats).

La proximité des habitations, indiquées en rouge sur la carte, sont également des facteurs déterminants dans la définition de la meilleure implantation du projet au sein du site d'étude.



Présentation des photomontages

L'APIJ présente également deux photomontages visant à se représenter les hauteurs et volumétries du mur d'enceinte et des plus hauts bâtiments qui composeront l'établissement pénitentiaire. Elle précise que l'implantation retenue pour réaliser les photomontages est indicative et ne préjuge pas de l'implantation qui sera in fine retenue à l'issue de la concertation.

. Deux scénarios contrastés sont ainsi présentés avec dans les deux cas un mur d'enceinte de 6 mètres de hauteur et des bâtiments mesurant soit 14 mètres (correspondant à un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de 3 étages), soit 20 mètres de haut (correspondant à un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, de 4 étages et d'une toiture permettant l'aménagement des combles).

Ce dernier scénario avec des bâtiments allant jusqu'à 20 mètres de haut est une version maximaliste, qui, bien que possible, ne sera probablement pas nécessaire. Le premier scénario, avec des bâtiments allant jusqu'à environ 14 m de haut, semble plus probable compte tenu de la capacité de l'établissement et de son moindre impact paysager. Les enseignements qui seront tirés de la concertation ainsi qu'une étude

de faisabilité détaillée à réaliser permettront de préciser la contrainte qui sera imposée aux futurs concepteurs

Photomontages non-contractuels / plan à titre indicatif



Photomontages non-contractuels / plan à titre indicatif



6. TRAVAIL SUR TABLE

Les participants ont été invités à travailler en groupes sur trois thèmes spécifiques, à l'aide de grilles de travail et de cartes détaillant le périmètre du projet :

→ THÉMATIQUE 1 : ACCÈS AUTOUR ET VERS LE SITE

Table 2 : Amélioration des accès

- *Proposition d'allonger la ligne de bus T3, qui passe par le centre-ville et s'arrête au stade, pour faciliter l'accès au site.*
- *Aménagement de la voie Nobel pour la mobilité douce, spécifiquement pour les deux roues.*
- *Extension de l'aménagement pour deux roues de Morlaàs à Pau, jusqu'à Auchan, actuellement partiellement réalisée.*
- *Gestion de l'aire d'occupation illégale à proximité du site par les gens du voyage.*

Table 3 : Accessibilité et mobilité durable

- *Nécessité de prévoir des accès pour mobilité douce comme le vélo et des pistes cyclables jusqu'à l'EP.*
- *Installation de bandes de rechargement pour véhicules électriques pour le personnel.*
- *Amélioration des horaires des lignes de bus 9 et 13 et proposition d'une ligne de bus directe entre la gare et l'EP pour faciliter l'accès des visiteurs, souvent d'origine modeste et venant de loin.*

L'APIJ précise que l'aménagement des voies relève de la compétence de l'agglomération, mais un compte rendu de la réunion sera envoyé à celle-ci. Les échanges avec l'agglomération et le département ont débuté et devront se poursuivre afin d'établir la solution de desserte locale la plus adaptée au développement à terme du secteur.

Concernant l'aire de gens du voyage, l'APIJ fait remarquer qu'elle ne se situe pas sur le site d'implantation pressenti. Si un accès routier se raccordant au giratoire de la rocade devait être réalisé, il est probable qu'il n'impacte pas directement l'aire des gens du voyage. L'APIJ précise également que la gestion de l'occupation de ce terrain par les gens du voyage ne relève pas de sa compétence. Le cas échéant, des échanges seront à tenir, avec notamment l'agglomération, pour trouver une solution.

→ THÉMATIQUE 2 : INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

Table 2 : Végétalisation et protection

- *Plantation de végétaux de plus de 10 mètres pour une protection végétale complète de la rocade Est.*

Table 3 : Luminosité et activités agricoles

- *Maximisation de la lumière naturelle dans l'établissement pénitentiaire et disposition des cellules favorisant l'ensoleillement.*
- *Proposition d'ateliers et de formations sur des mini parcelles agricoles, et création de locaux pour l'enseignement.*
- *Quelle surface est prévue pour les plantations de légumes ?*

La DAP informe que des activités de plantations / maraîchage peuvent être mises en œuvre au sein des établissements pénitentiaires. Auquel cas, elles se tiennent à l'intérieur de l'enceinte de sorte que les personnes détenues ne sortent pas de l'établissement. Les surfaces consacrées à ce genre d'activité ne sont pas connues à ce jour. Elles seront à définir au regard du besoin d'activités dans leur ensemble.

→ **THÉMATIQUE 3 : GESTION DES NUISANCES (visuelles, sonores)**

Table 2 : Logistique

- *Définition des horaires de livraison pour les établissements pour minimiser les perturbations.*

Table 3 : Problématiques de bruit

- *Plaintes des riverains concernant le bruit pendant les soirs d'été. Comparaison avec les nuisances en région parisienne dues aux avions ou au RER.*
- *Proposition d'installer des arbres pour atténuer le bruit.*
- *Beaucoup de résidents de Pau ne savent pas où se trouve leur prison actuelle car elle est bien intégrée. Les nouvelles prisons, étant plus ouvertes et moins intégrées, sont plus visibles.*

Retranscription *in extenso* du travail sur table

□ Table n°2

Les accès vers et autour du site	
Constat	Proposition
<p><i>Votre expertise d'usager</i></p> <p>Destination du camp des gens du voyage ?</p>	<p><i>Pour améliorer les accès aux abords du site, il faudrait que</i></p> <p>Accès par le rond-point nord-est Allonger la ligne T3 Mobilité douce sur Nobel Prolonger l'aménagement de la voie 2 roues de Morlaàs-Pau Prévoir un parking dédié pour les visiteurs</p>
L'insertion paysagère et architecturale	
Constat	Proposition
<p><i>Votre expertise d'usager...</i></p>	<p><i>L'insertion paysagère et architecturale de l'établissement serait optimale si ...</i></p> <p>Plantation de tiges hautes, + de 20 mètres Protection végétale complète côté rocade est</p>
La gestion des nuisances (visuelles, sonores, etc.)	
Constat	Proposition
<p><i>Votre expertise d'usager</i></p>	<p><i>Les nuisances pourraient être minimisées si ...</i></p> <p>Planter de la végétation en protection visuelle</p>

□ Table n° 3

Les accès vers et autour du site	
Constat	Proposition
<p><i>Votre expertise d'usager...</i></p> <p>En raison du dérèglement climatique</p>	<p><i>Pour améliorer les accès aux abords du site, il faudrait que ...</i></p> <p>Prévoir des accès de mobilités douces (vélos, autres) Pistes cyclables à prévoir Borne de recharge pour voitures électriques (personnel) Prévoir ligne de bus à des horaires adaptés à l'ouverture des parloirs</p>

	Ligne de bus de la gare vers la prison pour les familles qui ont des budgets limités
L'insertion paysagère et architecturale	
Constats	Propositions
<p><i>Votre expertise d'usager...</i></p> <p>Site actuel : maison d'arrêt construite sous le II Empire, idée de se diriger vers une prison du XXIème siècle</p> <p>« L'oisiveté est la mère des vices »</p> <p>« Une porte de classe qui s'ouvre est une prison qui se ferme »</p>	<p><i>L'insertion paysagère et architecturale de l'établissement serait optimale si ...</i></p> <p>Faire entrer la lumière pour le bien-être de la population placée sous-main de justice</p> <p>Prévoir des cellules qui profitent de l'ensoleillement</p> <p>Prévoir des locaux, des ateliers favorisant le travail pénal, éventuellement accompagnés de parcelles agricoles</p> <p>Prévoir des locaux pour l'enseignement</p>
Constats	Propositions
<p><i>Votre expertise d'usager</i></p> <p>Il y a une nuisance de la prison vers l'extérieur, mais aussi de l'extérieur vers la prison</p>	<p><i>Les nuisances pourraient être minimisées si ..</i></p> <p>Pour y remédier, installer des allées d'arbres</p>

Le représentant de l'APIJ clôture l'atelier en remerciant tous les participants pour leur présence et leurs contributions. Bien que le nombre de participants ait été inférieur aux attentes, chaque contribution est précieuse et aide à enrichir le processus de concertation. La Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) exprime également sa gratitude envers les participants, soulignant l'importance des échanges autour de l'établissement pénitentiaire. La participation des habitants est essentielle pour un projet de cette envergure afin de favoriser son insertion au sein du territoire.

L'APIJ rappelle que le compte rendu de cette réunion sera partagé avec l'agglomération et les parties prenantes concernées afin notamment de partager les propositions et préoccupations exprimées par les habitants qui ne relèvent pas de la compétence de l'APIJ.



Un registre dématérialisé est disponible jusqu'au 30 mai 2024 sur le site Internet de la concertation: <https://www.concertation-penitentiaire-pau.fr/> afin d'apporter d'autres idées et observations.